
Numéro de l'intervention: 190-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 06.06.2011
Déposée par: Haldimann (Burgdorf, PBD) (porte-parole)
Cosignataires: 13
Urgente: Oui 09.06.2011
Date de la réponse: 17.08.2011
Numéro de l'ACE 1365/2011
Direction: SAP

Répartition des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers

En 2008, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a fait savoir aux centres hospitaliers régionaux que le solde du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH) serait réparti proportionnellement entre eux. La part revenant à chaque CHR leur a été communiquée : elle varie entre 35 et 50 millions de francs environ, selon les investissements consentis les années précédentes.

Les CHR ont alors été invités à préparer et à présenter leurs demandes, dans les limites imposées.

En 2010, le Conseil-exécutif a soumis une première demande de 78 millions de francs au Grand Conseil, concernant un projet de rénovation de l'hôpital régional de Haute-Argovie, projet qui dépassait les limites fixées par la SAP. Le Grand Conseil n'en a pas moins approuvé la demande, le Conseil-exécutif ayant promis pendant les délibérations que l'octroi du crédit ne pénaliserait pas les autres centres hospitaliers.

Dans un communiqué de presse du 8 avril 2011, le Conseil-exécutif a annoncé son intention de présenter cinq demandes au Grand Conseil, totalisant 286 millions de francs ; le crédit le plus élevé atteint 89 millions, le moins élevé, 6 millions. Trois demandes s'échelonnant entre 47 et 22 millions et totalisant 92 millions ne seront par contre pas soumises au Grand Conseil. Aucune explication détaillée concernant cette décision n'a été fournie au Grand Conseil ou au public.

Dans ces conditions, le Grand Conseil pourra difficilement examiner les demandes en détail. Le Conseil-exécutif est par conséquent prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi est-on revenu sur la décision de 2008 (répartition proportionnelle des fonds entre les CHR) ?
2. Quels critères ont guidé le Conseil-exécutif dans le choix des projets ?
3. A-t-on appliqué à la demande de l'hôpital régional de l'Emmental les mêmes critères que ceux retenus pour l'octroi du crédit à l'hôpital régional de Haute-Argovie ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à publier les calculs de tous les CHR qui ont présenté une demande ? Il est intéressant de savoir comment ces centres financeront leurs in-

vestissements à partir de 2012 et comment le Conseil-exécutif apprécie les calculs présentés.

5. Pour quels motifs a-t-on refusé de prendre en charge un tiers ou la moitié du coût des projets écartés ? Le conseiller d'Etat Perrenoud s'est dit dans plusieurs interviews favorable à la possibilité pour les CHR de rechercher un financement privé.